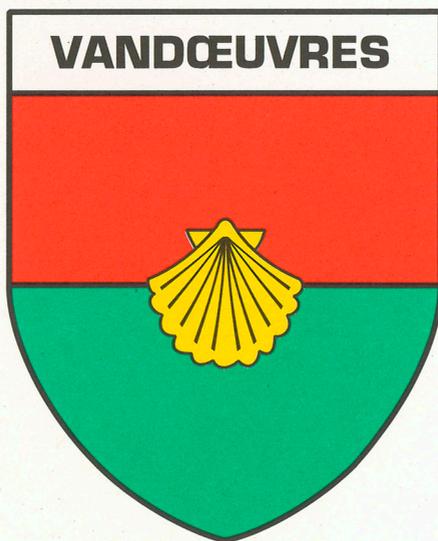


La Coquille



Numéro 4
Décembre 2000

Sommaire

COMMUNE DE VANDOEUVRES

Rubriques	Page
Editorial	2-3
Culture	4-15
Manifestations communales	16-17
Environnement	18-20
Echos du Conseil municipal	21-25
Etat civil	26-27
Contine	28-30
Agenda	31
Informations communales	32

Editorial

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Sponsoring, mécénat et fonds publics

La commune de Vandoeuvres a le privilège de compter sur son territoire deux fondations.

La Fondation Hardt pour l'étude de l'antiquité classique, créée en 1949, accueille, pour des séjours d'études, des spécialistes des sciences de l'Antiquité.

La Fondation Johnny Aubert-Tournier « Maisons Mainou », plus récemment créée, est une résidence d'artistes destinée aux compositeurs et écrivains des arts et du spectacle.

Comme cela a été rappelé lors du débat organisé à « Maisons Mainou » le 29 juin dernier, le soutien public aux activités culturelles date de la Révolution française. Il vise à permettre à chacun d'accéder à la culture, indépendamment de son niveau d'instruction ou de sa condition sociale.

Il est aussi le garant d'une certaine liberté artistique qui doit pouvoir ainsi s'exprimer en dehors de toute contrainte financière ou politique.

Ce n'est pas le cas du sponsoring ou du mécénat privé qui sont basés sur un échange d'intérêts réciproques où l'artiste doit produire pour soutenir l'image du partenaire financier ou même pour en assurer la publicité.

Ces trois modes de financement des activités culturelles ne doivent pas, en fait, être opposés les uns aux autres. Ils sont complémentaires et doivent être équilibrés entre eux pour garantir justement cette liberté de création et d'accès à la culture.

Le rôle des collectivités publiques est donc fondamental, car elles sont en quelque sorte le régulateur du système même si, pour des raisons budgétaires, les donations privées prennent parfois plus d'importance dans la création ou le financement d'un projet culturel.

Il n'y a pas d'activité culturelle sans subventions, qu'elles soient privées ou publiques.

L'image de marque d'une commune, d'une ville ou d'un canton se construit aussi au travers des subventions qu'elles accordent à la culture.

Il appartiendra donc au Conseil municipal de redéfinir la politique culturelle de la commune afin de soutenir, et par là même de faire connaître, les deux institutions dont il est question plus haut.

Philippe Bédât



Photo Ph. Christin

Maisons Mainou : Intérieur

Culture

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

“Trois coups sous les arbres”

« ...si une société est indifférente à l'ordre réel de sa finitude, elle devient une société d'indifférents que ne lie aucun civisme. L'information moderne inscrit dans les esprits un désir de mondialité que la société n'est pas en mesure de satisfaire. A la culture donc de réinventer l'humanisme, car une société qui se considère en développement réel (Vandoeuvres précisément) est une société qui ne doit cesser de se cultiver ou, si l'on préfère, ses citoyens prennent conscience, chacun et ensemble, d'une solidarité tant sur le plan de l'esprit que sur celui de l'argent » .

Ce texte, rédigé par Richard Vachoux, figure en exergue du descriptif du projet culturel que la commune de Vandoeuvres entend concrétiser l'été prochain dans le parc de la Mairie.

Depuis plusieurs législatures, les autorités communales souhaitent, en effet, réaliser un événement théâtral sur le territoire de la Commune.

Or, la conjonction de différents éléments tels que la rencontre avec Richard Vachoux, le succès remporté par *Phèdre*, de Racine, joué dans le parc de la Fondation Hardt en été 1999, et de bonnes rentrées fiscales, a permis que cette volonté communale prenne forme aujourd'hui.

Vandoeuvres accorde régulièrement son soutien à des projets culturels jugés dignes d'intérêt; toutefois, le plus souvent, ce soutien concerne des projets qui se situent hors de la commune et se limite au simple versement d'une subvention (au théâtre du Crève-Coeur, au festival Amadeus, par exemple). Dans le spectacle à l'étude, en revanche, les autorités communales sont les véritables mandants du projet. Elles l'ont initié, en ont approuvé le cadre financier et artistique et ont défini la composition du comité; elles sont responsables de le mener à exécution et pourront prendre en tout temps des décisions d'orientation.

Depuis le mois d'avril dernier, un groupe de pilotage - composé de Gabrielle Gourdou-Labourdette, Emmanuel Foëx, Richard Vachoux,

Marie-Claire et Luc Ricou, Michel Hagmann et la soussignée - a peaufiné une étude financière et descriptive, dont le contenu, très détaillé, a été approuvé par les commissions culturelle et financière, puis par le Conseil municipal, dans sa séance du 30 octobre.

Il appartient maintenant à ce groupe de pilotage de préparer *in concreto* cette manifestation. Elle consistera en un spectacle de théâtre classique, vraisemblablement une pièce de Marivaux. Il n'existe, en effet, actuellement, à Genève, aucune production classique en plein air. Par ailleurs, le spectacle sera itinérant, idée originale qui permettra de mettre en valeur le parc, personnage principal du projet. Dix-huit représentations seront données, du 21 juin au 8 juillet 2001.

Richard Vachoux est chargé de la production artistique, Luc Ricou du dossier financier et Michel Hagmann de la présidence du comité. Les membres des autorités communales déléguées dans ce comité jouent le rôle de relais entre l'organisation proprement dite et le Conseil municipal. Il leur appartient, notamment, de veiller à ce que le budget soit respecté, de trouver des solutions en cas de désaccord, de rechercher aides et sponsors et de donner, éventuellement, une suite à cette première expérience, si elle devait s'avérer une totale réussite.

Nous nous sommes longuement interrogés sur la question de savoir si des autorités communales pouvaient placer les deniers publics dans un investissement qui n'a pas de retombées financières « sonnantes et trébuchantes » (car il est établi qu'un événement culturel n'est jamais bénéficiaire).

Nos réflexions conjointes nous ont conduits à une réponse positive.

En engageant nos forces financières - et personnelles - dans l'organisation d'une création artistique, nous avons pour volonté de renforcer, chez les Vandoeuvriens, le sentiment d'appartenance à une même communauté. En augmentant les communications entre les habitants, nous espérons attacher plus profondément la population de Vandoeuvres à sa commune. Nous souhaitons aussi offrir, par ces manifestations culturelles, une

part de rêve et de plaisir qu'une vie souvent trépidante, parfois stressante et toujours prenante, nous empêche de saisir.

En plaçant le divertissement tout près de chez vous, dans un cadre magnifique, nous avons l'espoir que vous pourrez ainsi plus facilement échapper à votre quotidien tout en renforçant vos racines vandoeuviennes.

Puisse cette volonté se réaliser sous les meilleurs auspices !

Catherine Kuffer



Photo D. Labarthe

Parc de la Mairie

Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique

La Fondation Hardt a été créée en 1949 par le baron Kurd von Hardt (1889-1958) qui, n'ayant pas d'héritier, a souhaité consacrer sa fortune à une entreprise propre à réconcilier les Européens - la deuxième guerre mondiale venant de se terminer - autour de l'étude de leur commune origine spirituelle. Cette fondation a pour but de promouvoir l'étude de l'Antiquité classique.

Conseillé par d'éminents philologues, tels Bruno Stell, Curtius, Klauser, K. von Fritz, le baron von Hardt s'établit à Genève en 1948 et achète en 1950 la propriété de la Chandoleine sise sur la commune de Vandoeuvres pour y installer sa fondation.

Son premier souci fut d'aménager les communs et y installer une bibliothèque ainsi que d'équiper la maison de maître pour y recevoir des savants à longueur d'année et d'y organiser chaque été des «entretiens».

I. La bibliothèque

La bibliothèque est centrée sur les auteurs grecs et latins (d'Homère aux Pères de l'Eglise), dans des éditions successives de ceux-ci, sur les corpus, scholies, index, commentaires et sur les instruments indispensables à l'étude, ainsi que sur près de cent périodiques spécialisés.

Ayant un caractère résolument international, elle est, sans être la plus riche, l'une des bibliothèques les plus efficaces et commodes qui soit au monde, aux dires de ses utilisateurs. Elle a été le lieu où ont été conçus, puis rédigés, d'innombrables livres et articles relatifs aux études classiques.

II. Les hôtes

De mi-février à fin octobre, la Fondation Hardt accueille pour des séjours d'études des spécialistes des sciences de l'Antiquité qu'elle loge dans

les huit chambres dont elle dispose. Ils sont cent à cent-vingt par année et proviennent d'Europe occidentale (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas, Espagne), mais aussi de Grèce, de Belgique, de Scandinavie, de Suisse et d'Irlande. Depuis quelques années, l'Amérique latine, où les études classiques se développent, envoie des hôtes à la Fondation Hardt; c'est le cas de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Venezuela. Les Etats-Unis et le Canada sont régulièrement représentés, de même que l'Australie, la Nouvelle Zélande et parfois l'Afrique (Sénégal, Ghana, Egypte, Afrique du Sud), voire l'Asie (Inde, Japon).

Depuis l'ouverture de sa maison d'accueil en 1960, la Fondation Hardt a reçu plus de deux mille cinq cents hôtes, tous spécialistes des



Photo R. Barde

Fondation Hardt

études classiques, dont beaucoup ont fait plusieurs séjours. A noter que la Fondation Hardt accueille exclusivement des professeurs, des enseignants et des chercheurs qui ont achevé par une licence, un diplôme ou un doctorat le cycle de leurs études. Elle favorise, dans la mesure du possible, les enseignants du niveau secondaire qui ont des travaux scientifiques en cours et leur réserve des places pendant les vacances scolaires.

III. Les entretiens

Les premiers entretiens sur l'Antiquité classique ont eu lieu en 1952. Ils sont publiés. Quarante-cinq volumes ont paru depuis 1954. Depuis le tome V, le Professeur Olivier Reverdin a été responsable de leur publication, assisté par Monsieur Bernard Grange, bibliothécaire de la Fondation.

Les entretiens réunissent, pendant une semaine au mois d'août, six à dix spécialistes du thème choisi; chacun fait un exposé dans une des quatre langues retenues (anglais, allemand, français, italien). Les auteurs grecs et latins sont cités dans le texte original. Ainsi, chaque tome contient au moins six langues et, parfois, une septième, l'hébreu ou le sanscrit.

Edités par la Fondation, les tomes des entretiens, qui comptent de trois à quatre-cent pages, figurent dans un très grand nombre de bibliothèques spécialisées. A titre d'illustration, les sujets des sept derniers volumes sont les suivants : l'Eglise et l'Empire du IV^{ème} siècle; Hérodote et les peuples non grecs; Sénèque et la prose latine; le sanctuaire grec; Aristophane; Horace; la philologie grecque à l'époque hellénistique et romaine.

IV. Ancrage de la Fondation Hardt à Genève

La Fondation a été dirigée depuis la mort du baron Kurd von Hardt en 1958, par le Professeur Olivier Reverdin, puis par le Professeur François Paschoud. Elle s'efforce d'entretenir les meilleurs rapports avec la

commune de Vandoeuvres, avec Genève et son Université.

Le passage de plus de cent spécialistes des études classiques, chaque année, est stimulant et permet aux Genevois de nouer des relations scientifiques avec le monde entier. Des savants genevois et suisses sont régulièrement invités à participer aux entretiens pour y présenter des exposés.

V. Structure

Sont représentés au Conseil de Fondation, la Fédération internationale des associations d'études classiques (FIEC), l'Université de Genève, la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), auxquels s'est joint le Fond national suisse de la recherche scientifique et la British Academy.

En outre, la Fondation possède un comité scientifique qui se réunit une fois l'an avec le Conseil de Fondation en octobre. L'administration est assurée à titre bénévole. Le personnel de la Fondation se compose d'une hôtesse qui dirige la maison et reçoit ses hôtes, d'un bibliothécaire, d'un relieur à temps partiel, d'une femme de chambre et d'une cuisinière.

VI. Patrimoine et Finances

La gestion financière est assurée à titre gracieux par la banque Darier, Hentsch & Cie. La Fondation possède un portefeuille de titres et placements d'une valeur actuelle d'environ CHF 4'700'000.- qui fluctue au gré de la bourse, la propriété sise à Vandoeuvres, la maison de maître où sont logés les hôtes et où se déroulent les entretiens, une dépendance où est installée la bibliothèque et son atelier de reliure, un beau mobilier, ainsi que des œuvres d'art.

Cependant, l'équilibre financier, qui a pu être assuré pendant plus de trente ans, est précaire et l'avenir de la Fondation à long terme reste menacé, malgré les généreuses subventions dont elle bénéficie, notamment celle que lui verse la commune de Vandoeuvres.

Pour ceux qui connaissent la propriété, ils ont certainement pu constater que d'importants travaux ont été entrepris dans l'annexe qui abrite la bibliothèque. Ils étaient devenus indispensables, eu égard à la dégradation de ce bâtiment. Ceux-ci ont toutefois sérieusement écorné le capital de la Fondation, rendant donc la situation financière de celle-ci des plus précaires ce qui constitue la principale préoccupation de son Conseil.

Christophe IMHOOS

*(avec l'aimable coopération du
Président du Conseil de Fondation,
Monsieur le Professeur François Paschoud)*



Fondation Hardt

“Maisons Mainou”, le rêve d’une petite fille de Vandoeuvres

La famille Tournier quitte les Cévennes à la révocation de l’Edit de Nantes, et comme de nombreux huguenots à l’époque, vient se réfugier à Genève, s’alliant aux familles calvinistes de la région et y acquérant des terres. A Vandoeuvres, c’est donc au tout début du XVIIe siècle que les Tournier tombent amoureux de la ferme de Pressy et des terrains attenants.

Au début du XXe, Germaine Tournier naît donc dans la ferme où, petite fille, elle voit encore des vaches, des cochons et des poules. Elle a dix-sept ans et travaille à sa virtuosité de violoncelle au Conservatoire de Genève, lorsque son père, suite à une triste affaire d’accident de la route (les voitures à cette époque étaient peu aimées !...), fait faillite et doit vendre ses biens. C’est ainsi que la jeune fille d’alors est choquée de voir, sur le portail de la propriété de Pressy, le terrible panneau : « A vendre ». Elle connaît déjà Roger Aubert, pianiste célèbre et professeur au Conservatoire de Genève, avec lequel elle est fiancée. C’est ensemble qu’ils vont décider de racheter la maison de famille et c’est ensemble qu’ils luttent pour payer les lourdes hypothèques avec leurs cachets d’artistes. Entre temps, les parents de Mainou (c’est le surnom de Germaine), se sont exilés en France et la jeune femme peut enfin réaliser son rêve : devenir comédienne. Elle travaille avec tous les théâtres de l’époque, part en tournée, joue à Paris, tourne durant la guerre dans les films de Lindberg, tout en enseignant de nombreuses heures par semaine au Conservatoire populaire, à la Migros, en cours privés. Elle lance des émissions théâtrales et poétiques à la radio naissante. A « Maisons Mainou », de nombreux amis passent l’été avec Roger Aubert et Germaine Tournier : les Pitoeff, les Simon, les Faure, Ansermet, Gilles (le chanteur), gens du spectacles nombreux viennent se reposer sur la colline, créer, signer le livre d’or et rêver devant les cheminées. En 1954, Roger Aubert meurt en léguant toutes ses parts à sa femme et en lui soufflant un rêve : que les maisons

restent un lieu ouvert aux artistes pour l'éternité. Il faut dire que le couple n'avait pas eu d'enfants, et s'était créé une famille parmi les gens de musique et de théâtre.

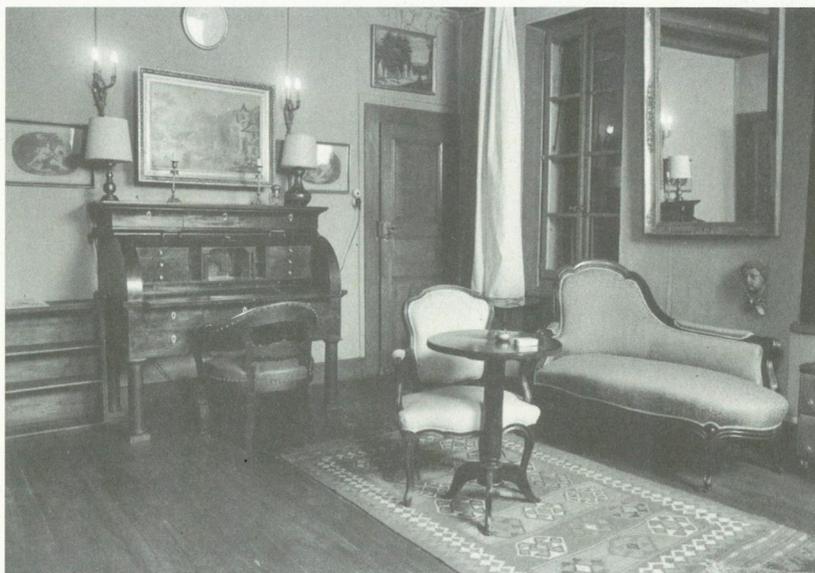


Photo Ph. Christin

Maisons Mainou : Intérieur

C'est de cette famille que j'ai commencé à faire partie au début des années quatre-vingts, lorsque Germaine Tournier, qui avait déjà septante-huit ans, est devenue la marraine de notre jeune association de metteurs en scène, avec laquelle nous avons, quelques années plus tard, ouvert le Théâtre du Grütli à Genève. Mainou a travaillé avec chacun de nous, Philippe Morand (actuel directeur du Poche), Daniel Jeannet (actuel

directeur du Centre culturel suisse à Paris), Marcel Robert (premier directeur du Grütli), et moi, bien sûr, sur plusieurs productions. C'est en jouant « Histoire de ma mère » de Yasushi Inoué, où elle tenait le rôle principal, qu'elle me parle pour la première fois de son projet et de sa volonté de l'engager de son vivant. C'est ce même groupe qui, dans le salon de « Maisons Mainou », entend l'histoire, l'aime, et a envie de la voir se réaliser. Nous sommes en 1994. La première étape sera historique : retracer, par un film, l'histoire de Mainou et des maisons (ce film existe et est en vente à la Fondation). De 1994 à 1996, démarches juridiques, de 1996 à 1998, contacts culturels à travers toute l'Europe pour ancrer le projet dans des réseaux de résidences, de diffuseurs, de producteurs, d'éditeurs. En 1998, en mai, Mainou préside à son rêve dans le jardin plein de monde : l'ouverture de la première résidence de créateurs en Suisse : la Fondation Johnny Aubert-Tournier « Maisons Mainou » ! Et tout ceci sans argent (Madame Tournier n'avait pas de fortune personnelle), et avec la bonne volonté de nombreuses personnalités du monde artistique romand.

Ayant accompli son rêve, la petite fille qu'elle était restée jusqu'alors se calme et la vieille dame avoue sa fatigue de manière noble, consciente et belle. Elle meurt en toute harmonie à l'automne 1998.

En février 1999 déjà, la Confédération cautionne le projet en délivrant une première et importante subvention publique pour la réalisation de 4 résidences qui trouvent leur aboutissement durant l'été, grâce à l'apport de nombreux autres partenaires. En 2000, c'est d'autres producteurs qui s'associent à « Maisons Mainou », tels la Radio suisse romande, le Théâtre du Grütli, les résidences francophones québécoise, française et belge. A l'heure où ce papier s'écrit, nous venons de recevoir une excellente nouvelle pour « Maisons Mainou » : le Conseil d'Etat, via un don de la Loterie romande, nous offre une aide au fonctionnement pour 2001. De nombreux projets sont en cours, dont certains spécifiquement réalisés pour les habitants de la Commune, en collaboration avec la commission culturelle : des animations d'été dans le jardin où tout un

chacun pourra venir boire un verre, écouter de la musique, des beaux textes, participer à un concours d'arts plastiques ou, tout simplement, venir dire merci à la petite fille de Pressy pour ce cadeau à sa communauté.

Gérald Chevrolet
Directeur de la Fondation
Johnny Aubert-Tournier, « Maisons Mainou »



Exposition dans le jardin : été 2000

Manifestations communales

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Concert organisé par Madame Horst Stein au Temple de Vandoeuvres, dimanche 2000 : Jean-Sébastien Bach brillamment interprété par le violoncelliste genevois François Guye

Quelle performance audacieuse ! Interpréter les six Suites pour violoncelle solo de Jean-Sébastien Bach le même soir. Monsieur François Guye nous a tout simplement envoûtés. En première partie, il a interprété les Suites 1, 2 et 3. A l'entracte, un buffet fort apprécié de tous était offert par la Commune à l'Auberge de Vandoeuvres. Les Suites 4, 5 et 6 ont clôturé ce concert tout à fait exceptionnel.

Nous fûmes conquis par le jeu à la fois subtil et puissant du violoncelliste. J'ai été fascinée, et bien d'autres également, par le son du violoncelle. On a l'impression que, sous la pression des doigts (oh ! combien agiles) de l'artiste, le son entre dans le « corps » de l'instrument pour en ressortir merveilleusement mélodieux. Ce concert a été un délice non seulement pour nos oreilles (Bach représente l'harmonie par excellence) mais également pour nos yeux qui étaient rivés sur les doigts de François Guye qui montaient et descendaient le long du manche du violoncelle, souvent à une vitesse vertigineuse, et sur son archet qu'il plaquait parfois contre les cordes ou qu'il glissait délicatement sur celles-ci comme une caresse.

Jean-Sébastien Bach est né en 1685 en Saxe ; il décède en 1750 à Leipzig, il y a exactement 250 ans.

Son nom, qui forme une mélodie de quatre notes (ré – do – mi - si bémol : en allemand les notes sont désignées par des lettres), a été utilisé comme thème de fugue ou de variations par Robert Schumann ou Franz Liszt par exemple. On dit qu'il est le père de tous les compositeurs dès sa redécouverte par Félix Mendelssohn soixante années après sa mort.

Bach, c'est une vie de composition continue, harmonieuse, que rien ne vient gêner. Deux mariages pourtant, vingt et un enfants dont dix meurent en bas âge, une recherche perpétuelle de nouveaux postes, un peu mieux payés, un peu moins précaires, des déménagements sans nombre...

L'incroyable fécondité de Bach reste un mystère aussi puissant que son génie lui-même. Au total mille deux cents œuvres dont deux cent nonante-cinq cantates.

Les six Suites pour violoncelle solo comportent toutes un prélude et quatre mouvements obligatoires : Allemande, Courante, Sarabande, Gigue et en cinquième position soit Menuets, Bourrées ou Gavottes.

François Guye est né le 6 janvier 1953 à Genève; il est le petit-fils du Dr Adrien Montandon qui demeurait sur la Commune, sa tante Madame Gabrielle Montandon, était violoncelliste. Une autre de ses tantes, appréciée par tous les Vandoeuvriens pour ses talents de pianiste ainsi que pour son extrême gentillesse, habite la maison familiale.

Il commence l'étude du violoncelle à l'âge de cinq ans au Conservatoire de Genève. A dix-neuf ans il remporte un brillant premier prix de virtuosité. Entre 1972 et 1975, François Guye prend part à divers concours internationaux à Vienne et à Prague.

A vingt-deux ans il obtient le premier prix du Concours international d'exécution musicale de Genève.

Il est actuellement premier violoncelliste de l'Orchestre de la Suisse Romande; son violoncelle actuel a appartenu au célèbre Pierre Fournier.

Elizabeth Gampert

Environnement

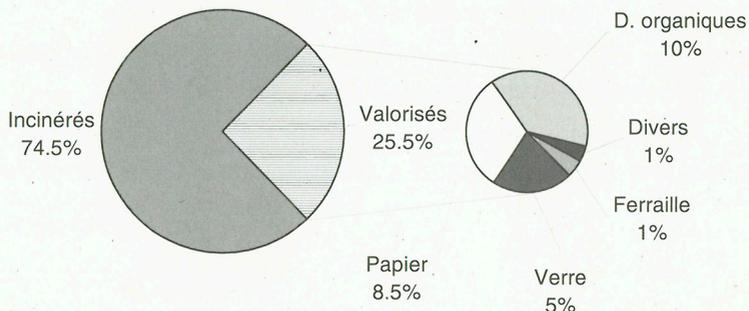
C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Nouvelle déchetterie à Vandoeuvres

L'état des collectes sélectives dans le canton de Genève fait ressortir pour l'année 1999 une augmentation de la quantité totale de déchets produits dans les communes genevoises. La somme des déchets incinérés est en augmentation de 7,3 % par rapport à l'année précédente. On attribue cette hausse à une amélioration de la situation économique qui se traduit par une augmentation de la consommation des ménages et de l'activité industrielle. La quantité des déchets ménagers triés à la source a augmenté de manière significative (17,6 %) par rapport à 1998. La proportion des déchets valorisés, par rapport au total des déchets produits, augmente régulièrement et atteint 25,5 % en 1999.

Les objectifs de recyclage pour l'année 2002 sont définis dans le plan

Déchets incinérés et déchets valorisés



Etat des collectes sélectives 1999 - Inf-eau-déchets

cantonal de gestion des déchets. Le taux de recyclage devra alors atteindre 40 %. Par exemple, pour le verre, 24,4 kilos par habitant étaient valorisés en 1999. L'objectif pour 2002 est de 37 kilos par habitant. Il est intéressant de noter que pour Vandoeuvres, en 1999, le chiffre concernant le verre est de 23,6 kilos par habitant.

Afin d'atteindre les objectifs du plan cantonal de gestion des déchets auquel il est fait référence plus haut, la commune de Vandoeuvres s'est dotée depuis le début du mois d'octobre d'une nouvelle déchetterie située à l'emplacement de l'ancienne, à côté du centre communal. La particularité de cette installation, la deuxième du genre dans le canton, est de comporter des conteneurs enterrés d'une capacité de 3 à 4 m³, plus pratiques et plus esthétiques. Ainsi, différents matériaux peuvent être récupérés et valorisés dans des conditions optimales. L'alu et le fer blanc peuvent maintenant être récupérés dans un même conteneur.

Les autorités communales ne doutent pas que cette nouvelle installation permettra d'améliorer encore la récupération et la valorisation de déchets qui n'ont pas lieu d'être incinérés dans les fours de l'usine des Cheneviers.

Malgré l'augmentation de la part des déchets récupérés, la quantité de déchets recyclables jetés à la poubelle est toujours en augmentation dans notre canton.

Pour de plus amples informations sur l'état des collectes sélectives dans le canton de Genève en 1999, les statistiques du DIAE, établies sur la base des données fournies par les communes genevoises, sont à votre disposition à la Mairie.

Philippe Bédât

HALTE À L'ESCALADE DES DÉCHETS...



**Pensez-y,
pensez tri !**

... COMPOSTONS !

Savez-vous que près du tiers de nos poubelles est composé de déchets verts qui se recyclent parfaitement en compost ?

Le compostage des déchets de cuisine et de jardin permet

- d'éviter une incinération de déchets bien inutile
- de produire un compost de qualité qui se substitue à la tourbe
- de fabriquer de l'énergie à partir de biogaz.



Département de l'intérieur, de l'agriculture,
de l'environnement et de l'énergie



Eau-déchets
327 47 11

Echos du Conseil municipal

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Deux séances du Conseil municipal ont été tenues depuis la dernière parution de votre publication préférée.

La première le 25 septembre 2000, la seconde le 30 octobre 2000.

La séance du 25 septembre débuta par la nomination des Président et Vice-Président des locaux de vote pour 2001.

Monsieur Christophe BURRUS a été élu Président, et Monsieur Justin BENOIT, Vice-Président. Leurs Suppléants respectifs étant Messieurs Pierre BOSSET et Pierre SUTTER.

La séance s'anima ensuite avec l'examen d'une résolution déposée par le Bureau du Conseil municipal.

Celle-ci avait l'objet suivant :

“Le Conseil Municipal requiert que l'Exécutif communal prenne toutes dispositions utiles pour déléguer au GICAL un représentant susceptible de représenter et défendre la position majoritaire du Conseil Municipal dans ce dossier, eu égard aux différents votes intervenus sur ce sujet”.

Monsieur Philippe BEDAT a alors rappelé que l'élection des membres du Comité du GICAL est de la stricte compétence du Conseil Intercommunal du GICAL.

Au cas où une commune démissionne du GICAL, a ajouté Monsieur Philippe BEDAT, un préavis d'une année est nécessaire et n'est permis qu'à la condition de ne pas mettre en péril la viabilité de l'association intercommunale.

Pour la bonne compréhension du résultat de ce vote on rappellera que lors d'une de ses précédentes séances, la majorité du Conseil municipal a clairement manifesté son opposition au projet d'installation d'une usine de traitement des déchets et de méthanisation sur le territoire communal.

Elle a par conséquent demandé à l'Exécutif de mandater un avocat afin de recourir contre l'autorisation de construire qui avait été délivrée.

Le résultat de ce recours ne se fit pas attendre et l'autorisation de construire fut annulée.

Cette décision fait l'objet d'un recours actuellement pendant devant le Tribunal Administratif.

Monsieur Philippe BEDAT, adjoint au Maire, délégué au dicastère de la gestion des déchets et membre du Comité du GICAL faisait paraître, dans la rubrique *courrier des lecteurs* d'un quotidien de la place, son opinion sur le sujet.

Il manifestait son plein soutien à ce projet et critiquait l'attitude de la Commune, et du GICAL notamment.

C'est par souci de cohérence que le Bureau formula la résolution susmentionnée.

Comment les intérêts de la Commune de Vandoeuvres, opposée au projet, pourraient-ils être valablement défendus par un représentant qui, au contraire, défend ce même projet ?

Il s'en est suivi un débat nourri qui a débouché sur l'acceptation de la résolution par 8 voix favorables, 6 défavorables et 1 abstention.

Le Conseil municipal attend donc désormais que le représentant de Vandoeuvres défende les intérêts de la Commune, conformément aux décisions prises par le Conseil municipal.

La suite de la soirée fut plus calme.

Le Conseil municipal a pris acte, avec regret, de la démission de l'un de ses membres.

Monsieur Jean-Pierre PELOSI, suite à son changement de domicile, s'est vu contraint de quitter le Conseil.

Il sera remplacé par Madame Viviane de WITT.

On apprendra ensuite que les arcades commerciales sises dans la maison Steiner actuellement en cours de rénovation et dans l'ancienne

Caisse Raiffeisen ont été attribuées.

L'une à un commerce de linge de maison et de produits de bain, l'autre à un commerce d'antiquités et la troisième à un artisanat de bougies parfumées.

Au titre des délibérations, le Conseil municipal a décidé par 14 voix favorables, aucune défavorable et 1 abstention, de donner un préavis favorable à un projet de modification des limites de zone concernant le parc de la Mairie.

En clair, le parc de la Mairie, dès la modification entrée en force, passera en zone de verdure en lieu et place de la zone agricole à laquelle il est aujourd'hui rattaché.

Enfin, la compagnie des sapeurs-pompiers de Vandoeuvres compte dans ses rangs un nouveau lieutenant en la personne de Monsieur Samuel CASTELLA.

C'est à l'unanimité que le Conseil municipal l'a nommé à ce grade.

Quant à la séance du 30 octobre 2000, elle a été, pour l'essentiel, consacrée à l'examen puis à l'approbation du budget.

Les délibérations suivantes ont été votées :

1. Budget de fonctionnement 2001 et taux du centime additionnel

Sur préavis favorable de la commission administrative, financière et juridique du 3.10.2000, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, soit :

14 voix favorables, 0 voix défavorable, 0 abstention,

- d'approuver le budget de fonctionnement 2001 pour un montant de CHF. 6.705.133.— aux charges et de CHF. 6.824.488.- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à CHF. 119.355.-
- de fixer le taux de centimes additionnels pour 2001 à 32 centimes.

2. Montant minimum de la taxe professionnelle communale

Sur préavis favorable de la commission administrative, financière et juridique du 3.10.2000, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, soit :

14 voix favorables, 0 voix défavorable, 0 abstention,

- de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2001 à CHF. 30.-.

3. Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle

Sur préavis favorable de la commission administrative, financière et juridique du 3.10.2000, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, soit :

14 voix favorables, 0 voix défavorable, 0 abstention,

- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2001 à 90%.

4. Agrandissement du cimetière de Vandoeuvres

Sur préavis favorable de la commission aménagement du territoire du 22 mai 2000, sur préavis favorable de la commission administrative, financière et juridique du 3.10.2000,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, soit :

14 voix favorables, 0 voix défavorable, 0 abstention,

d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de CHF. 900'000.- pour les travaux d'agrandissement du cimetière de Vandoeuvres sur la parcelle 1662, fille 33 de la commune de Vandoeuvres.

5. Chemin de la Blonde : mise en séparatif du secteur et aménagements routiers; crédit d'engagement

Sur préavis favorable de la commission administrative, financière et juridique du 3.10.2000,

Le Conseil municipal approuve par :

10 voix favorables, 3 voix défavorables, 1 abstention,
d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de CHF. 1'600'000.-
englobant :

1. Les travaux de mise en séparatif (bassin-versant c) du chemin de la Blonde pour un montant estimatif de CHF. 1'240'000.-,
2. Les aménagements routiers et de modération du trafic du chemin de la Blonde pour un montant de CHF. 360'000.-,
 - tenant compte de la subvention cantonale de 15%, soit une somme de CHF. 165'000.-,
 - tenant compte du prélèvement sur le compte de "*financement spécial travaux écoulement*", la somme de CHF. 450'000.-,
 - d'amortir la **dépense nette de CHF. 985'000.-**, en 15 ans, la première fois, en l'an 2002.
 - cette dépense est couverte par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

On notera encore que Madame Viviane de WITT a prêté serment et qu'elle rejoint par conséquent notre Conseil. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Enfin, une aide ponctuelle de CHF. 10'000.- a été accordée à la municipalité de Saillon, qui fut fortement touchée par les récentes intempéries.

Nicolas Terrier

Etat civil

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Réorganisation des offices de l'état civil du canton

Après Fribourg, Valais, Vaud, Berne, Bâle et Jura, Genève procède à un regroupement des offices de l'état civil qui ne peut être que bénéfique, tant sur le plan financier que sur celui des prestations offertes au public.

Le canton respecte ainsi l'ordonnance fédérale sur l'état civil qui stipule :

« Les arrondissements de l'état civil doivent être définis de manière à ce qu'il en résulte pour les officiers de l'état civil un degré d'occupation qui assure une exacte exécution de leurs tâches.

*Ce degré d'occupation **doit être de 40 % au moins.***

Il est calculé uniquement sur la base des opérations d'état civil ».

Dès 2001, plusieurs regroupements d'offices d'état civil verront le jour. Ainsi, Cologny et Vandoeuvres ne formeront, dès le premier janvier, qu'un seul arrondissement de l'état civil avec siège à Cologny.

Cela signifie que les **démarches administratives** (mariages, décès) devront être entreprises à Cologny.

Les autres prestations habituelles ne sont pas modifiées : les mariages pourront, comme par le passé, être célébrés à Vandoeuvres.

La Mairie continuera à :

- établir des cartes d'identité;
- délivrer des certificats de vie;
- attribuer les tombes.

Adresse du nouvel office :

Mairie de Cognny, route de la Capite 24 - 1223 Cognny
tél. 736.23.40

Horaire :

Tous les jours ouvrables : de 8h.30 à 12h. et de 13h.30 à 17h.

Cheffe de l'office : Madame Laurence Grosclaude

Officier d'état civil : Madame Elena Legoratto-Habib

L'actuel officier d'état civil va donc quitter Vandoeuvres pour consacrer tout son temps à Meyrin. Je tiens à remercier Madame Madeleine Thommen qui a exécuté sa tâche avec conscience à la satisfaction de tous et a su, par sa gentillesse et son sourire, s'intégrer à l'équipe des collaborateurs de la Commune. Je lui souhaite bon vent sur l'autre rive !

* * * * *

Rappel d'une particularité genevoise

Depuis 1876, date à laquelle le domaine de l'état civil a définitivement passé en mains de personnes laïques, les magistrats municipaux ont été autorisés à célébrer les mariages dans le canton.

Genève a donc la chance unique en Suisse d'avoir une prérogative historique ! Puisse-t-elle la conserver !

Janine Hagmann
Maire

Contine de l'An 0 épisode 3

COMMUNE DE VANDOEUVRES

Des beaux dégâts et des filles (les filles, le chevalier, encore les nains et les autres)

La forte lumière très progressive annonçait une nouvelle période de voyages dans cette immensité herbeuse et malgré elle, définitivement verte.

Les nains se croyaient au milieu d'un infini si grand qu'ils en étaient forcément le centre.

Depuis le cheval, depuis cette amitié étrange qui ne ressemblait à rien d'autre, ils doutaient.

Le monde, leur monde, a-t-il des limites que d'autres peuvent franchir?

Qui a envoyé le cheval pour prendre une place, pour occuper et même garder un morceau de leur paysage unique et rien qu'à eux ?

Ce matin là, en pleine lumière, sur le dos du cheval ils remarquèrent un inconnu, très décoré et fier. Un sentiment étrange parcouru leur petit corps.

Celui qui rentre à l'intérieur de l'âme quand on hésite à comprendre, en voyant déjà au loin le résultat, dont on a peur, parce qu'il est juste inconnu.

Ils n'auraient rien remarqué si le cheval n'était pas tenu par la main par ce nain, compagnon étrange, qu'ils croyaient connaître, qu'ils avaient appris à supporter par lassitude et sans méchanceté. Un nain haut comme l'herbe apparemment comme les autres et pourtant qui ne supportait pas de ne pas voir plus haut que les brindilles, comme le chevalier sur le cheval.

Lorsqu'il cria pour les faire venir, un frisson de peur parcourut la prairie avant que tous les habitants du parc ne se décident à s'approcher, à les rencontrer.

Dans le voile du brouillard qui se levait, activé par les beaux arrivants

et la chaleur, tous se retrouvèrent devant le monument, surpris de se découvrir si nombreux et en vérité surpris de se connaître. Les bruits s'intensifièrent autour du centre représenté aujourd'hui par un animal de fer surmonté d'un chevalier d'argent qui brillait toujours plus au grand plaisir du nain accompagnateur.

Le plus grand étonnement venait de l'existence d'un milieu dont personne n'avait voulu sur cette prairie, pour pouvoir être maître partout .

A quoi bon venir au centre quand on est au bord, le plus loin possible des autres bords qui n'existent même pas. Depuis peu il existait et réunissait tout le monde même les plus petits et plus jeunes utilisateurs du champ d'herbe et de fleurs.

La joie du nain qui tenait dans sa main la patte du cheval était gênante pour les plus anciens, car elle traduisait cette partie de leurs habitudes qui disparaît de plus en plus au gré des chevaux de fer, même s'ils sont là autrement que pour eux-même.

D'ailleurs, plus le soleil montait haut dans ce ciel, plus l'ombre du chevalier se confondait avec les autres ombres en retombant sur elle-même, plus le nain palefrenier riait et semblait content de lui.

Sans même se renseigner sur lui, le chevalier était jugé, estimé et classé par ceux qu'il disait vouloir aimer, peut-être grâce aux ambitions de celui qui était devenu son nain comme celui de bien d'autres.

Dans la foule de tous les habitants du champ où l'on ne ramassait plus les déchets, le nain palefrenier se sentait parfois seul et incompris. Pourtant les amis qu'il se créait, se moquaient bien de lui et l'utilisaient pour rencontrer tous les autres nains, surtout les chevaliers, qui dépassent l'herbe la plus haute même sans monter sur un cheval d'acier.

Le cheval s'en alla un jour, ne servant plus à rien, il n'avait pas d'amis et il préférait recommencer plus loin sa quête pour tenter de combler sa solitude d'admiration.

Les nains se connaissent maintenant mieux, ils savaient qui étaient

certaines des leurs et dans l'attente des nouveaux chevaliers, regardaient au bout du champ, par dessus les crottes et les fleurs, si un nouveau cheval métallique se rapprochait.

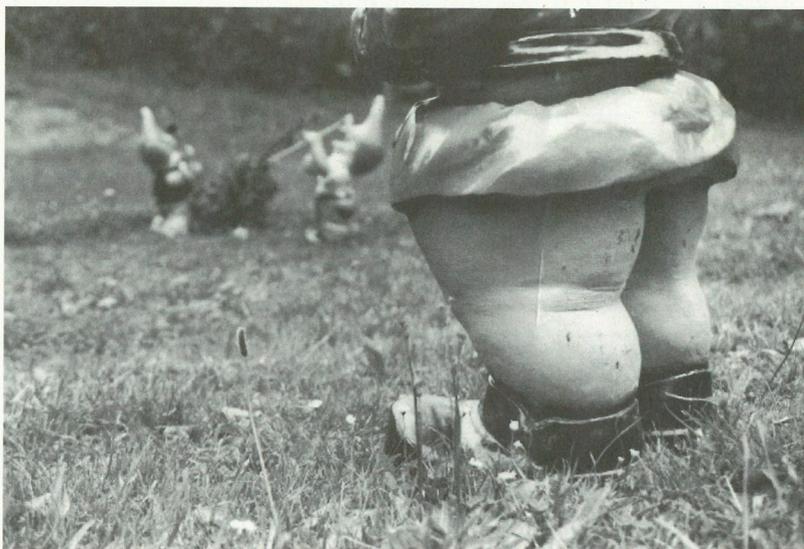
Ils savaient maintenant que sans cheval il n'y a pas de fleurs, car elles aiment les crottes et sont bien plus belles et grandes dans un pré où rien n'est ramassé et où chaque brin d'herbe est différent de son voisin.

Que tu sois nain, palefrenier, aristocrate ou cheval, ne t'occupes pas de qui ramasse tes fleurs, cherche celui qui veut monter sur ton dos.

(proverbe d'un nain-connu)

Ici n'est pas encore la fin peut-être.....

Daniel Rinaldi



Noyeux Joël !

Agenda

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

BIBLIOBUS

Un jeudi par mois, le Bibliobus est à votre disposition au Centre communal, de 15h. à 16h.30. Voici le calendrier 2001 :

11 janvier	8 février	8 mars
5 avril	31 mai	28 juin
26 juillet	23 août	20 septembre
18 octobre	15 novembre	13 décembre

REPAS DES AÎNÉS

Mercredi 31 janvier 2001 au Centre communal.

MÉDAILLES

Les médailles de chiens pour 2001 sont en vente à la Mairie depuis le 1er décembre 2000.

Documents demandés :

- une attestation de responsabilité civile pour l'année 2001 ;
- un certificat de vaccination contre la rage.

Prix : frs 43,50

CARTES DE COMMUNIER

Ces cartes sont délivrées gratuitement à la Mairie, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une photographie. Elles donnent droit à des tarifs préférentiels à la piscine de Thônex.

* * * * *

**Les Autorités et le Personnel de la
Commune vous adressent leurs
meilleurs vœux**

pour une bonne et heureuse année

2001



Informations communales

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Mairie ☎ 750.14.18

Heures d'ouverture

Matin

Lundi - vendredi : 9h. à 12h.

Après-midi

Lundi et mardi : 14h. à 18h.

Mercredi, jeudi et vendredi : fermé

Etat-civil ☎ 750 97 30 (jusqu'au 31 décembre 2000)

Mme Madeleine Thommen

Mardi de 17h.30 à 19h.

Voirie ☎ 750.23.15

M. Thierry Pradervand

Ordures ménagères : mardi et vendredi dès 6h30

Déchets de jardin : lundi dès 13h. **de mi-mars à décembre**

Papier et carton : dernier mercredi du mois

Objets encombrants : premier mercredi du mois

Verre, PET, ALU : conteneurs au parking du Centre communal

Frigidaires : s'adresser à la Mairie

Service du feu ☎ 750.23.15

Capitaine Thierry Pradervand, commandant des Sapeurs-Pompiers de Vandoeuvres

Poste de Vandoeuvres ☎ 750 12 30

Heures d'ouverture : lundi - vendredi 8h.15-11h.45 et 14h.40-17h.45
samedi 9h.-11h.

Ecole enfantine et primaire 4, route de Pressy ☎ 750 22 17

Jardin d'enfants *Le Toboggan* 2, route de Pressy ☎ 750 10 01

Garderie *La Tanière de l'Eveil*, 2, route de Pressy ☎ 750 14 08

Association Koala, 47, route de Mon-Ideé ☎ 349.30.66

Service d'urgence des médecins (jours et nuits) ☎ 320 25 11

FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile) Central d'appel

☎ 420.20.00 **CASS** (Centre d'action sociale et de santé) Mme C. Lauper entre 14h. et 15h. ☎ 855.07.75

Cartes d'identité délivrées à la Mairie

Le lundi après-midi de 14h. à 16 h. et le jeudi matin de 9h. à 11h. ou sur rendez-vous ☎ 750 14 18

Portofolio



Daniel Rinaldi